

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles

A.M. 14-10-2013

M.B. 28-11-2013

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 79 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 1997 créant le Conseil général des Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté ministériel du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement;

Sur proposition du Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 4, alinéa 2, 1^o de l'arrêté ministériel du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles, les mots « Mme Vinciane DE KEYSER » sont remplacés par « M. Pierre RUMMENS ».

Article 2. - A l'article 4, alinéa 2, 5^o du même arrêté, les mots « M. Pierre RUMMENS » sont remplacés par « Mme Vinciane DE KEYSER ».

Article 3. - A l'article 4, alinéa 2, 6^o du même arrêté, les mots « Philippe DE CONINCK » sont remplacés par « Philippe DECLERCQ ».

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 14 octobre 2013.

J.-Cl. MARCOURT